

1. EDITORIAL



Confronté pour la deuxième année à la pandémie qui a maintenu et parfois accru les interrogations, mis à mal les pratiques, le contexte difficile et éprouvant de l'année 2021 a été principalement marqué par les effets plus profonds de la crise sanitaire. Pour autant, le service d'AEMO 68 s'est employé à répondre autant que possible et avec détermination à sa mission première de protection de l'enfance en s'adaptant aux dynamiques d'intervention chamboulées, en veillant à maintenir les entretiens conditionnés au COVID, en construisant malgré des audiences qui n'ont pas toutes pu être maintenues...Eprouvés par la dégradation significative de nombreuses situations couplée à la saturation des dispositifs de protection de l'enfance, les professionnels n'ont pas manqué de faire part de leur inquiétude et de leur désarroi quant à l'exercice de leur mission qui ne cesse de se complexifier tant les dégradations sociales sont importantes, nombreuses et étendues.

En cela, les professionnels ont répondu autant que possible aux missions qui leur ont été confiées en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire à l'appui depuis deux ans d'équipes qui s'agrandissent et se modifient au fil de l'arrivée de nombreux jeunes professionnels qui ont su apporter de nouvelles compétences, de nouvelles dynamiques d'intervention et ont réussi à cohabiter pour le meilleur, avec les personnels éducatifs plus anciens, plus expérimentés. Réussissant de fait à créer des espaces de forces, 2021 aura aussi mis en lumière l'importance d'une stabilité dans l'équipe de direction qui peu à peu a fait fonction de réassurance auprès des professionnels et qui est venu valoriser et soutenir leur fort engagement.

Aussi, si le bateau AEMO/68 flotte encore, résiste aux intempéries et aux tempêtes, pour mieux se réinventer, s'améliorer, se solidifier en ayant le souci de garder le cap de la protection de l'enfance, il n'en demeure pas moins qu'il est urgent de revisiter les cartes pour sécuriser les parcours des usagers et permettre à l'ensemble des dispositifs de naviguer avec une plus grande lisibilité et une prise en compte réelle des besoins.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le SAEMO/68 a diversifié au cours des années passées ses prestations de service et ce, à l'appui des évolutions des réglementations, des orientations des schémas départementaux dans le respect de l'application de l'article du Code Civil 375 et suivants et qui pose les principes d'une mesure d'assistance éducative, ordonnée par un Magistrat ou contractualisée avec les détenteurs de l'autorité parentale par un Chef de Service Adjoint des Territoires de Solidarité de la CeA, « ***Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises*** ».

Pour autant, au titre de l'article 375-2 du Code Civil « **Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et (...) il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre** ».

Pour l'année 2021, le SAEMO/68 a été destinataire d'un nombre croissant de décisions judiciaires ordonnant la mise en œuvre de mesure renforcées, avec Hébergement qui n'ont pas pu, pour partie, qui n'ont pu, pour partie, être prises en compte dans des délais raisonnables par les professionnel(le)s œuvrant sur ces missions. Pour autant, elles ont été attribuées aux salarié(e)s exerçant en AEMO dite « classique » pour suppléer sans que cela soit, en soi satisfaisant.

L'activité d'AED et d'AED/R qui n'est pas soumise à une liste d'attente au sein du service puisqu'elle est orchestrée en amont par les Territoires de Solidarité, a connu une même augmentation de demandes de prise en compte, nous autorisant à penser que les contextes de vie se sont encore dégradés, que les effets de la pandémie ont fortement touché un plus grand nombre de familles qui ont été les premières à devoir faire face aux épreuves.

Cette année encore, et de fait, le service s'est attaché à répondre au mieux des urgences, des besoins., Le sens de la responsabilité des cadres a obligé parfois à prioriser l'attribution des mesures notamment au bénéfice des tout-petits.

La liste d'attente est restée importante. Cela, reste une préoccupation considérable qu'il nous appartient collectivement, avec l'ensemble des acteurs, d'envisager de traiter

De fait, attentif à tous ces éléments, recherchant sans cesse des solutions, des organisations qui puissent répondre au plus vite aux sollicitations nombreuses des familles en attente d'accompagnement, le SAEMO/68 a continué le travail de réflexion autour du remaniement des prestations, des offres, et ce pour limiter in fine, la dégradation des situations liée, en partie, aux délais de prise en compte.

❖ L'ACTIVITE :

Sites de Colmar et Mulhouse

	2018	2019	2020	2021
AGREMENT*	1 953	1 953	1 953	1 953
JOURNEES PREVISIONNELLES	689 185	698 245	698 245	731 095
JOURNEES REALISEES	689 362	695 310	664 742	676 944
ECARTS <i>en nombre</i>	177	-2 935	-33 503	-54 151
<i>en pourcentage</i>	0,03 %	-0,42 %	-4,80 %	- 7,41 %
EFFECTIF AU 31 DEC	1 744	1 641	1 828	1 801
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,03%	99,58%	95,20%	92,59%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 755	2 521	2 655	2 746

L'activité réalisée, en deçà des objectifs posés, est à mettre en lien avec deux dimensions : la première en lien avec les difficultés de recrutement et la seconde en lien avec le taux d'absence observé tout au long de l'année. Si ces deux paramètres réunis ont fortement impacté la prise en compte de mesures nouvelles, il nous faut aussi relever que l'accompagnement des mineur(e)s en attente de placement a constitué des obstacles dans l'attribution de mesures puisque nous comptons environ 60 mineur(e)s en fin d'année dans cette situation.

Au-delà de ces éléments, l'activité en AEMO reste extrêmement importante mais nécessiterait d'être revisitée au regard des besoins qui se multiplient et qui ne peuvent être considérés qu'à la charge des professionnels des unités concernées. En effet, submergées par des difficultés d'éducation, bon nombre de familles se disent dépassés et en cela sollicitent plus souvent de l'aide, dans l'urgence. A cet endroit, il serait juste de ramener l'attribution à 27 mesures par professionnel.

En ce qui concerne l'activité d'AEMO/R et comme indiqué en 2020, les mesures sont de plus en plus nombreuses. La liste d'attente est exponentielle.

Depuis 2020, la liste d'attente augmente de façon exponentielle. Les jugements attestent plus que par le passé de familles très abimées. Le délai de prescription des mesures, faute des ressources suffisantes, est aujourd'hui très insatisfaisant au regard des enjeux pour les enfants, les jeunes et les familles concernées

Enfin, à propos des missions d'AED et d'AED/R, force est de constater que bon nombre de situation apparaissent urgentes et nécessitent, elles aussi, des interventions rapides dans un environnement repéré comme également plus dégradé que par le passé, marqué par plus de conflits parentaux, des profils de mineurs aux troubles du comportement plus incisifs, une précarisation plus prégnante propre à faciliter les passages à l'acte.

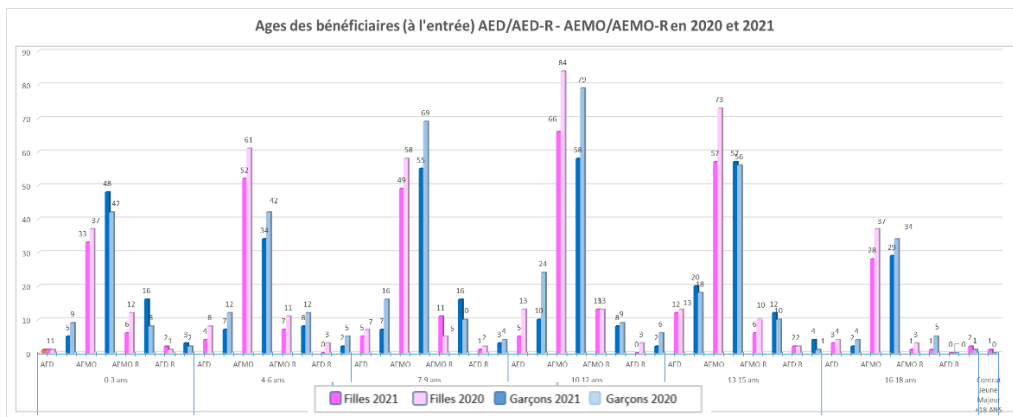
Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

	2018	2019	2020	2021
AGREMENT*	25	25	25	25
JOURNEES PREVISIONNELLES	7 756	7 756	7 756	9 125
JOURNEES REALISEES	9 188	9 276	9 325	9 682
ECARTS <i>en nombre</i>	1 432	1 520	1 569	557
<i>en pourcentage</i>	18,46%	19,60%	20,23%	6,10%
EFFECTIF AU 31 DEC	26	35	48	52
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	118,46%	119,60%	120,06%	106,10%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	50	57	68	76

Pour ce qui concerne le service d'AEMO/H, depuis plusieurs années maintenant, le taux d'activité est largement atteint et ce malgré des difficultés importantes liées aux profils des mineurs accueillis qui convoquent une forte mobilisation de l'équipe pluri disciplinaire. Aussi, si à la lecture de l'activité, nous notons que depuis 4 années le nombre de mineurs pris en compte est en augmentation, alors que l'agrément reste fixé à 25, il nous faut souligner que la commande s'accroît et qu'elle s'inscrit dans un mouvement général de demandes d'interventions renforcées.

❖ AGE DES MINEUR(E)S ACCUEILLI(E)S

Sites de Colmar et de Mulhouse

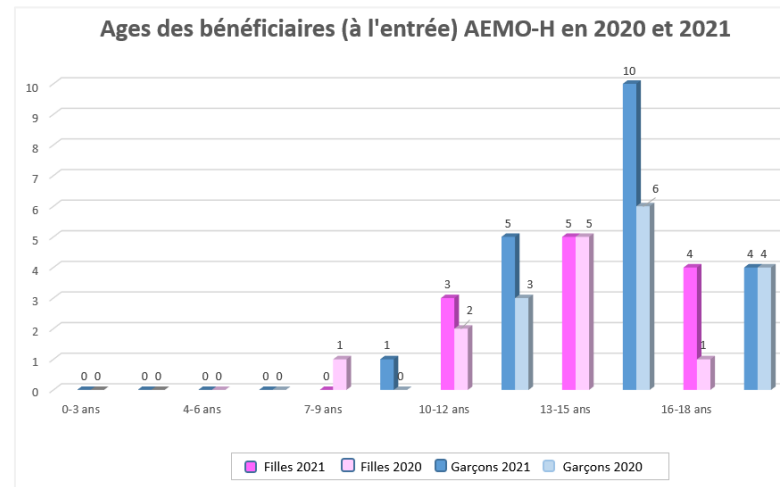


Si l'âge des mineur(e)s au moment de l'entrée dans le dispositif reste sensiblement identique aux années précédentes, majoritairement entre 10 et 13 ans, il apparaît que le nombre de filles concernées par les mesures, toutes missions confondues est moindre par rapport à 2020 sans que, pour l'heure, nous puissions en donner une explication.

Il nous faut néanmoins souligner le nombre de petits (0/3 ans) concernés par l'accompagnement en AEMO/R qui est en augmentation, augmentation que l'on retrouve aussi sur les tranches d'âges de 7/9 ans et 11/13 ans indiquant sans nul doute les difficultés parentales à prendre soin des petits et les difficultés d'éducation à des moments de vie de l'enfance où il s'agit de nouer la relation parents/enfants autour de la parole, du cadre et des repères.

En ce qui concerne les mesures d'AED et d'AED/R, les répartitions restent sensiblement constantes sauf en ce qui concerne la tranche d'âge des enfants de 7 à 9 ans qui indique un nombre plus important de filles concernées qu'en 2020.

Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)



Les profils des mineur(e)s adressé(e)s à l'AEMO avec Hébergement, majoritairement entre 13 et 16 ans et ce, même si l'on observe un rajeunissement qu'il nous faudra considérer attentivement. Ces mineurs, aux prises à de nombreux conflits familiaux, psychiques en lien avec l'adolescence, qui sont aussi très impactés par le délitement des repères sociaux et familiaux et dramatiquement influencés par les réseaux sociaux auxquels ils sont quelque peu addicts. Empêchés dans la construction des liens, déconnectés du monde, grandissants dans des environnements peu sécurisés, bousculés, ils obligent les professionnels à une grande vigilance, ils les interpellent ainsi que leurs familles pour venir faire tiers dans les conflits, souvent exacerbés, fréquents et hautement violents. Ainsi, à toutes les heures, à l'occasion des fins de semaines, la nuit, l'équipe éducative est mobilisée pour venir canaliser ou temporiser les conflits intrafamiliaux, parfois aussi, faire intervenir les forces de police ou engager une hospitalisation.

❖ MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

	TOTAL JUDICIAIRE	TOTAL AED	TOTAL GENERAL	AEMO-H
TOTAL MINEURS ENTRES EN 2021	725	173	898	32
TOTAL MINEURS SORTIS EN 2021	795	150	945	24
TOTAL MINEURS EN COURS AU 31/12/2021	1 567	234	1 801	52

En considérant les mouvements et les origines des mesures ordonnées, le Service d'Investigation Educative reste majoritairement le service qui préconise les mesures d'AEMO. En ce qui concerne les mesures d'AEMO/H et comme il l'a été souligné précédemment, les mises en œuvre de ces jugements font suite principalement à l'exercice d'une mesure d'AEMO, ordonnée dans l'attente. Si cette orientation permet de considérer les mineur(e)s et leurs familles, il n'en demeure pas moins qu'elle reste bien souvent insuffisante en terme d'accompagnement, qu'elle ne répond pas aux besoins repérés et qu'elle complexifie les interventions des professionnels qui n'ont pas les moyens de conduire un accompagnement adapté même s'ils ne manquent pas de se mobiliser.

En ce qui concerne les mesures contractualisées, nous retenons que les territoires de Solidarité restent les ordonnateurs mais soulignons aussi quelques mesures qui font suite à des mesures d'AEMO.

ADMISSIONS - PROVENANCE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
ASE	53	0	10	0	8
ESPACES SOLIDARITE	1	39	0	14	
JUGES DES ENFANTS - PARQUET	37	0	4	0	
LIEU DE PLACEMENT	25	0	4	0	
SERVICE DE MILIEU OUVERT	50	25	35	6	15
SERVICE D'INVESTIGATION	308	17	43	5	7
POLICE/GENDARMERIE	94	3	14	1	
PJJ	2	0	4	0	2
AUTRES DEPARTEMENTS	29	0	2	0	
AUTRES (Famille, EN, Hopitaux...)	10	54		9	
TOTAL ADMISSIONS	609	138	116	35	32

Enfin, en terme de motifs de sortie, les évolutions positives sont à repérer positivement.

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
EVOLUTION POSITIVE	280	0	44		5
MAJORITE	66	3	3	1	3
PLACEMENT	24	6	10	14	15
DEMENAGEMENT	48	9	9	2	0
ARRET ANTICIPE	240	15	45	9	1
AUTRES MOTIFS	20	61	2	7	
BASCULEMENT EN JUDICIAIRE OU PENAL	3	21	0	2	
BASCULEMENT EN ADMINISTRATIF	1	0	0	0	
TOTAL SORTIES	682	115	113	35	24

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie de l'établissement

Les restrictions liées à la pandémie au cours de l'année 2021 ont obligé à maintenir l'activité du service dans des conditions quelques peu drastiques et souvent difficiles pour les professionnels qui n'ont cependant pas manqué de réactivité et fait preuve d'imagination pour répondre de leur préoccupations en recherchant des solutions adaptées.

Pour autant, nous repérons trop de situations en attente de prise en compte, la liste d'attente ayant été importante tout au long de l'année, en partie du fait des absences et des difficultés de recrutement. Par ailleurs, le service est plus fréquemment interpellé par les familles, situation qui constitue un élément indicatif de l'état des besoins, de l'urgence qui nous confirme indéniablement de l'obligation de créer des modalités nouvelles.

Plus généralement, l'ensemble des intervenants décrivent des interventions plus complexes, tant les climats familiaux sont dégradés qui créent des tensions pour les professionnels qui, sans cesse, priorisent, décalent, réorganisent leurs plans de travail pour tenter de limiter les incidents.

C'est de fait, en tenant compte de tous ces éléments que nous sommes restés convaincus de la nécessité de considérer le projet de service qui sera finalisé début 2022, à sa juste valeur car il sera force de proposition en matière de régulation des délais d'attente.

Au cours de l'année 2021, nous avons aussi cheminé sur la question de « faire service », en veillant à organiser des réunions d'équipe de direction mais aussi en revisitant les organisations des GAPS en permettant à chacun de s'inscrire dans un groupe qui faisait sens pour lui et non plus dans une logique d'unité.

Par ailleurs, les réunions générales, qui ont été moins nombreuses mais pour autant, importantes, ont aussi été des temps de rencontre et de partage qui paraissent indispensables au travail d'appartenance au service.

Nous nous sommes attachés également à créer une culture de service en réunissant aussi les personnels du pôle administratif, puisqu'elles constituent des maillons indispensables à la cohésion et à l'harmonisation des pratiques et qu'il s'agit de mettre en lumière leurs connaissances et leurs compétences.

Ainsi, au fil des mois, entre contraintes et obligations, les professionnels ont su saisir la nécessité à faire évoluer le service et à participer pour certains à l'élaboration du projet de service au travers du COPIL. Pour autant, ils ont aussi largement fait signe de leurs difficultés, de leurs inquiétudes quant aux dégradations d'exercice de leurs missions, liées, pour grande partie aux flots incessants et répétés d'interventions en tous sens, sans cesse plus conséquents et plus importants.

Notamment au regard des besoins exponentiels des mineur(e)s et de leurs familles qui ont obligé à de nombreuses interventions pour tenter d'y répondre

A cet endroit, il apparaît judicieux de reconsidérer la place des mesures de Milieu Ouvert, à la lumière des propos des professionnels qui, témoins de première ligne des évolutions sociales et des contextes familiaux, pour repenser un dispositif de protection de l'enfance, abimé, méconsidéré et peu parlé par le champ politique en cette fin d'année 2021.

b. Travail avec les familles

Le nombre de mesures d'AEMO Renforcées, indique clairement les difficultés dans lesquelles évoluent bon nombre de familles, de parents et de mineur(e)s pour cohabiter, vivre ensemble et ce d'autant que les contextes économiques et sociaux les impactent en première ligne. Si parfois, il est heureux de pouvoir affirmer que ces mesures qui impliquent une plus grande présence, un accompagnement massif sont surévaluées au regard du besoin, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement dans les mesures dites « classiques » sont profondément marquées par la nécessité de prendre en considération des difficultés multifactorielles, qui étendent de facto les champs d'interventions.

Ainsi, dans la logique de dégradations, de pertes de repères, de désocialisation des mineur(e)s et de leurs familles, mais en parallèle, de l'effondrement des institutions scolaires, médicales, judiciaires, les liens qui doivent soutenir l'accompagnement sont plus instables, plus difficiles à créer, parfois marqués par un refus de coopération ou empreintes d'interprétations négatives qui constituent des obstacles à la résolution des difficultés.

Ainsi, alors que les dispositifs d'Aide Educative à Domicile, qui reposent sur une contractualisation avec les familles, on relève des situations très dégradées, à la limite de la judiciarisation.

c. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associative)

La coordination des parcours des mineur(e)s suppose que les dispositifs auxquels nous pouvons faire appel, avec lesquels partager et de fait soutenir in fine l'inclusion de toutes et tous, soient identifiés et à même d'en considérer l'intérêt. En 2021, et toujours au regard de la pandémie, beaucoup de difficultés sont venues faire obstacle à cette dimension.

Pour autant, les accompagnements d'enfants relevant du secteur du handicap se multipliant, il a été acté plusieurs réunions entre les deux champs aux fins d'harmonisation des interventions.

Néanmoins, les professionnels ont moult fois souligné les difficultés concernant les mineur(e)s qui ont fait l'objet d'une décision de placement au cours de l'année et pour lequel(le)s l'ordonnance n'a pas été appliquée, faute la plupart du temps de place disponible. A cet endroit, il apparaît extrêmement difficile de concevoir la logique et la coordination du parcours dans l'intérêt de l'enfant, qui vient fortement impacter son évolution, son devenir, sa construction mais aussi sa place dans la famille.

d. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc....)

Nul doute que la question du travail en partenariat, en réseau, viendrait grandement participer à l'accompagnement des mineur(e)s, des familles et permettrait sans doute une plus grande efficacité du travail des professionnels du service. A cet endroit, il convient de souligner que cette dimension partenariale s'organise dans le temps, dans la répétition, dans la concertation avec l'ensemble des intervenants.

Or, force est de constater que si la pandémie a une nouvelle fois mis à rude épreuve la démarche de collaboration, a créé de la discontinuité, il s'agit aussi de ne pas méconstruire les écueils liés aux logiques de fonctionnements des différents services qui ne s'inscrivent plus dans la collaboration sur du moyen ou long terme, mais sur du court terme, dans une logique d'acte.

Si en soit, cela vient confirmer que plusieurs dispositifs (PMI, Pédopsychiatrie, orthophonie...) ne peuvent plus s'inscrire dans un travail partenarial, faute de professionnels et de temps, il n'en demeure pas moins que les impacts de discontinuité sont délétères, plus conséquents encore si l'on y inclut les difficultés pour certaines familles à honorer les suivis, à y penser, à s'y engager.

Par ailleurs, le SAEMO/68 qui a parfois été en retrait de ces collaborations doit aussi renouer avec l'ensemble des acteurs et en cela, au cours de l'année 2021, les cadres de direction ont su se mobiliser pour répondre aux invitations à participer à des espaces de réflexion.

A cet endroit, nous restons convaincus que peu à peu, à la lumière des besoins et des réalités, il sera fondamental de partager les charges de travail, d'identifier les partenaires, de les rencontrer et de construire collégialement avec les usagers, des parcours qui soient adaptés.

e. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Alors qu'il était entendu que le projet de service serait finalisé au terme de l'année 2021, la pandémie a empêché le mouvement initialement prévu. Contraints, les professionnels se sont néanmoins régulièrement mobilisés pour connaître l'évolution du travail, y participer pour partie et faire signe de leur intérêt à renouveler les offres de service, au regard de leurs observations.

Ainsi, peu à peu le service a su dessiner les contours de son offre de service qui sera inscrit dans le projet, retenant principalement la dimension de file active, d'un pôle petite enfance, de médiations éducatives.

Ces objectifs en réponse aux besoins repérés s'inscrivent aussi à la logique de prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et à la participation active des usagers à leur accompagnement, tel que définis dans les réglementations.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En veillant à réunir régulièrement les professionnels des sites de Mulhouse et de Colmar, en ayant organisé à minima deux réunions de l'équipe de direction par mois, force est de constater que peu à peu la notion de service a pris sens.

En ouvrant les groupes d'analyses de la pratique à une logique d'offre de différents prestataires et de sortir d'une logique de site ou de missions, nous avons permis les rencontres entre professionnels et l'échange autour des pratiques.

En revisitant le poste laissé vacant par un personnel des services généraux pour l'ouvrir à un personnel plus technique, nous avons pris en compte les besoins de réparations et d'entretien des bâtiments.

En repensant le poste d'assistante de direction au profit d'un poste de secrétaire administrative et comptable, nous avons pu repenser les tâches prioritaires dans le pôle administratif.

Enfin, en procédant au recrutement d'un Cadre Intermédiaire à Colmar pour encadrer l'équipe d'AEMO Renforcée, nous avons complété l'équipe de direction.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

Site de Colmar

2019	2020	2021
36.44	38.60	44.63

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE COLMAR

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	40,39	5,00	2,00	30,10	2,79	0,50
CDD temporaire	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CDD remplacement	3,24	0,00	0,00	2,80	0,44	0,00
TOTAL	44,63	5,00	2,00	33,90	3,23	0,50

Site de Mulhouse Bassin

2019	2020	2021
42,66	40,57	52,97

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE MULHOUSE

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	42,67	3,00	3,26	33,00	3,41	0,00
CDD temporaire	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
CDD remplacement	6,30	0,00	0,00	6,30	0,00	0,00
Contrats aidés	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
TOTAL	52,97	3,00	3,26	43,30	3,41	0,00

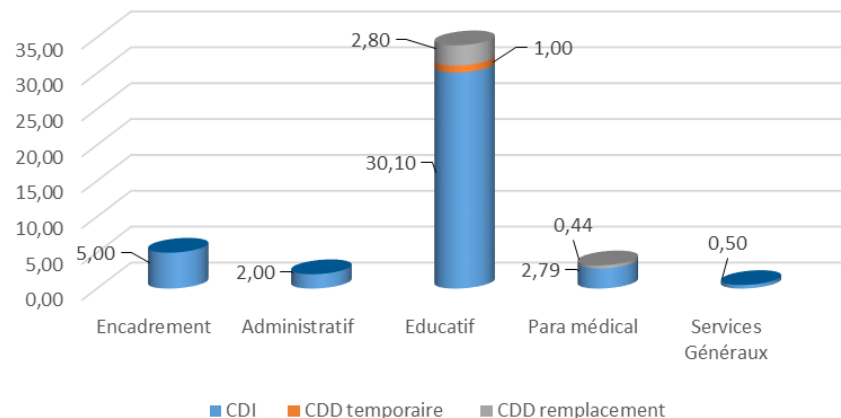
Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

2019	2020	2021
8.55	8.25	9.55

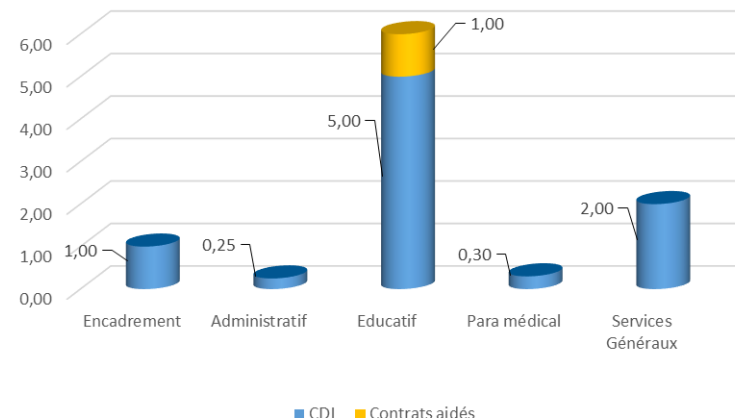
Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE Hébergement

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	8,55	1,00	0,25	5,00	0,30	2,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	9,55	1,00	0,25	6,00	0,30	2,00

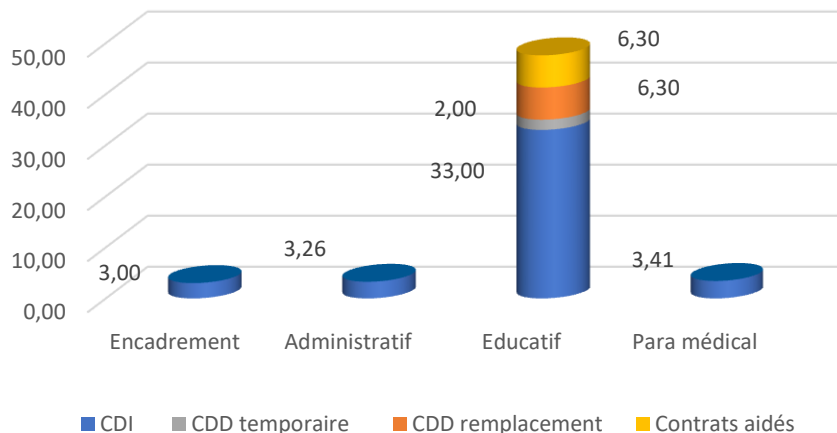
Effectifs au 31/12/2021 - Site Colmar



Effectifs au 31/12/2021 - Site Hébergement



Effectifs au 31/12/2021 - Site Mulhouse



Les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social largement relayées au cours de l'année 2021 et qui ont fait l'objet de nombreuses manifestations ont bien entendu affecté le service d'AEMO/68, plusieurs postes étant restés vacants. A cela, les absences importantes (on compte plus de 3000 journées) ont aussi impacté l'activité du service, bon nombre de remplacements temporaires n'ayant été couverts, faute de candidatures.

Par ailleurs, si nous nous sommes réjouis de la pérennisation de l'activité d'AEMO/R à Colmar qui a permis le passage des CDD en CDI et que nous avons pu également obtenir le financement par la CeA de 3 postes supplémentaires pour développer cette mission, il n'en demeure pas moins que nous percevons aisément les mouvements de personnels, 4 salarié(e)s ayant démissionné au cours de l'année, fragilisant ainsi le service.

Au-delà, nous faisons face à une désertification du secteur, une rareté croissante des compétences qui interroge et qui oblige de fait à repenser les conditions d'exercice des métiers, mais aussi de préservation des compétences existantes au sein du service.

Ainsi, en accueillant des stagiaires des différents centres de formations de la région, en ayant ouvert un poste d'apprentissage et un contrat de professionnalisation, nous espérons permettre à certains de trouver du sens au travail et de fidéliser certain(e)s.

En se mobilisant dans ces mêmes centres de formation pour dérouler les missions du service AEMO, décrypter ce qu'est la mesure de milieu ouvert ou encore pour certains d'animer des GAP constituent aussi des points d'accroche dont il convient de prendre soin.

Enfin, les propositions en cours d'élaboration qui visent à proposer de nouvelles modalités d'accompagnement pouvant être perçues comme quelque peu décalées

en milieu ouvert, telles que les actions collectives, les médiations éducatives pourront constituer des centres d'intérêt pour les professionnels que nous développerons dès le début de l'année 2022. Ces perspectives permettront sans nul doute aussi, de répondre de manière accrue et diversifiée du besoin croissant de suppléance éducative et de soin au profit des mineurs et de fait, soutenir les pratiques.

6. CONCLUSION

Des missions dévoyées, des difficultés de recrutement, des absences nombreuses, des risques de désintérêt pour le travail social, des évolutions de société inquiétantes, des fragmentations des valeurs républicaines...Autant de préoccupations sans cesse affichées qui devraient être partagées avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et avec de nouveaux partenaires comme ceux du champ du handicap ou de l'insertion sociale afin de répondre collégialement des droits de chacun et de tous.

Sans une volonté affirmée des financeurs et de ceux en charge des politiques publiques, nous pouvons craindre l'effondrement et les déshérences déjà nombreuses d'une société qui se veut juste et inclusive.

En effet, observateurs de l'aggravation des souffrances psychiques et relationnelles des mineur(e)s, notamment des adolescent(e)s qui ne cessent de remettre en question radicalement les modèles sociaux, qui se placent dans des registres de défiance des adultes, des autorités, mêmes judiciaires, des consommations massives de stupéfiants mais aussi des « écrans » nous faisons le constat inquiétant, d'une jeunesse «de plus en plus déconnectée du réel, « hors sol ».

En parallèle, les fragilisations des fonctions parentales constituent des zones d'insécurité pour les mineur(e)s alors que les demandes d'aide sont massives et tributaires d'un dispositif saturé, générateurs d'effets délétères sur les relations intrafamiliales.

La question de l'accès aux soins et de l'accompagnement dans un parcours de soin devient aujourd'hui un enjeu majeur pour le déploiement efficace de la mesure. Il nous appartiendra de construire avec les partenaires de nouvelles modalités de réponse dans un contexte de sous-dotations de l'offre médicale et sanitaire sur notre territoire.

C'est de fait, au regard de ces risques grandissants, qu'il apparaît tout légitime de remercier celles et ceux qui restent sur le pont et qui malgré les incertitudes, tentent avec les mineur(e)s et leurs familles, des espaces de possible.